

**APPEL AUX MÉDECINS DU TRAVAIL
POUR UN PROJET D'OUVRAGE COOPÉRATIF - Février 1997**

à l'initiative de l'ass. SMT

**« CONTRIBUTION AU MÉTIER DE MÉDECIN DU TRAVAIL »
« CONSTRUCTION DE SA SANTÉ PAR LE SUJET AU TRAVAIL,
CLINIQUE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL,
PRÉCARISATION DU TRAVAIL ET SENS DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES EN MÉDECINE DU TRAVAIL »**

Après la publication à son initiative de l'ouvrage collectif « Souffrances et Précarités au travail, *Paroles de médecins du travail* » en 1994, l'association **Santé et Médecine du Travail (SMT) a pris l'initiative**, à l'occasion de son dernier congrès le 8/12/96, **d'un nouvel ouvrage pour contribuer à l'évolution du métier de médecin du travail.**

Cette invitation à coopérer autour d'un projet commun s'adresse aux médecins du travail qui se reconnaissent dans

la problématique de réflexion menée par l'ass. SMT depuis de nombreuses années, concernant les conséquences éthiques, sociales et scientifiques des pratiques professionnelles en médecine du travail. En effet d'autres médecins du travail, en d'autres lieux, pratiquent une réflexion similaire ; c'est pourquoi nous les invitons à coopérer à ce projet.

Confrontés aux profonds bouleversements de la société et du monde du travail, les médecins du travail cherchent à mettre en œuvre de nouvelles « règles de métier ».

Pourtant une « médecine d'entreprise » ne prenant plus en compte les acquis de la loi sur la médecine du travail de 1946, se met en place de façon rampante, faute d'ajustement de la

médecine du travail aux besoins liés à la situation actuelle. **Les médecins du travail que nous sommes souffrent dans cette situation d'une insuffisance de réflexion professionnelle et sociale.**

A travers aujourd'hui les atteintes massives à l'indépendance de certains médecins du travail, c'est l'indépendance de la médecine du travail qui est en cause. **Ces évolutions sont le signe de l'ampleur de la crise, souvent négative pour la**

santé au travail, que subissent aujourd'hui les conditions organisationnelles et environnementales du travail.

Dans ce contexte l'un des rôles de la médecine du travail est de promouvoir et de faciliter d'un point de vue professionnel, le débat social sur les évolutions du travail d'aujourd'hui et ses répercussions sur la santé par la mise en débat des contradictions.

Dans notre activité médicale clinique, lors des visites mé-

dicales, nous affrontons quotidiennement ce qui résiste au savoir, ce qui ne se laisse pas maîtriser, ce qui est pour nous-mêmes encore impensé.

Certaines questions restent à poser :

- quelle place peut prendre le médecin du travail dans la construction de leur santé par les sujets au travail, peut-on parler d'assistance à penser la relation travail-santé ?
- existe-t-il une clinique de la santé au travail, une clinique de la normalité ? Les médecins du travail que nous sommes peuvent-ils y contribuer ?

Pour parler des règles de métier, des pratiques communes il est important de mettre en visibilité nos différences, à partir de quelle compréhension, quelle notion d'appartenance naissent nos pratiques coopératives.

Ce projet d'écriture plurielle n'est pas de gommer les différences. Aucun unanimité n'est recherché ; il s'agit de travailler collectivement les éventuelles contradictions liées aux difficultés de notre exercice professionnel. Après discussion collective, si des opinions s'opposent en faisant avancer la réflexion, elles pourront se confronter sans s'affronter. Certains textes dont le lecteur pourra repérer à partir de quel point de vue ils sont écrits seront donc signés, d'autres reflétant une élaboration collective peut-être pas.

Les textes reçus se nourriront ainsi du débat né au sein d'un **réseau de médecins du travail qui construit progressivement un savoir-faire concernant le travail coopératif.**



Le réseau à l'origine de l'association « Santé et Médecine du Travail » a 18 ans. La coopération y a toujours été la règle. Les praticiens qui en sont membres pratiquent tous les modes d'exercice de la médecine du travail ; leurs réflexions sont enrichies par la présence d'un certain nombre de médecins inspecteurs du travail, d'autres praticiens du champ de la santé au travail et de chercheurs. Chaque avancée technique, chaque pratique nouvelle y fait l'objet de débats ouverts. L'ass. SMT rend compte régulièrement de ses réflexions dans l'espace public professionnel avec sa revue « Les Cahiers SMT ». Ses membres contribuent à l'animation depuis 1993 d'un réseau de médecins du travail « Paroles de médecins du travail sur la précarisation du travail ».

Ce réseau lance d'ailleurs parallèlement un projet d'ouvrage « Précarisations et violences vécues par les femmes au travail »

Appel aux médecins du travail pour un projet coopératif

Notre projet est de faire un livre de questions, car ce sont les questions qui sont créatives. Nos incertitudes sont plus inventives que les habituelles certitudes médicales. Mais c'est aussi une formalisation de nos pratiques avec un effet forcément réducteur ; dévoiler une pratique, c'est effectivement s'engager, mais c'est aussi faire le point des savoir-faire, montrer les insuffisances, permettre les échanges. C'est un passage obligé pour faire reconnaître notre métier de médecin du travail.

Des contributions multiples sont souhaitées : textes de témoignages sur nos pratiques professionnelles en médecine du travail, réflexions concrètes ou théoriques

Quelques têtes de chapitre sont provisoirement livrées à la réflexion des auteurs

- Clinique de la santé au travail et construction de sa santé par le sujet
- Précarisation du travail et de la santé au travail
- Aptitude au travail, droit à un emploi et éthique professionnelle
- Exercice professionnel dans les PME-PMI
- Pratiques coopératives
- Construction des règles de métier
- Contrôle social
- Evaluation des actions et qualité
- Médecine du travail et médecine d'entreprise
- Management d'entreprise et déontologie professionnelle
- Santé au travail partie prenante d'une démarche de santé publique, la question de la visibilité sociale

L'organisation de ce projet est supportée par un groupe de suivi qui rendra compte régulièrement à l'ensemble des auteurs. Il est composé de Fabienne Bardot, Alain Carré, Dominique Huez, Odile Riquet, Nicolas Sandret.

Le bureau de l'association SMT, Jocelyne Machefer, Alain Randon, Jean-Noël Dubois, Philippe Davezies, et son conseil d'administration (18 membres) seront collectivement responsables de ce projet.

Les travaux de l'ass. SMT ont, jusqu'alors, embrassé de nombreux aspects de notre métier. Ils ont porté sur ses bases mêmes : notre travail médical clinique, le rapport à la déontologie, à la réglementation, à l'éthique, à la construction des règles de métier... Ils se sont intéressés à ses rapports à la santé publique, à l'espace public... Ils ont envisagé les liens de la médecine du travail à d'autres spécialités du champ de la santé au travail : l'ergonomie, la sociologie, la psychodynamique du travail... Ils ont exploré ses aspects techniques : le tiers temps, la confiance, l'aptitude, l'indépendance professionnelle, le contrôle social... Ils se sont confrontés aux difficultés de l'époque : la précarité, la précarisation du travail, la souffrance, les nouvelles organisations du travail, le management, les démarches « qualité »...

Les textes recueillis, discutés collectivement et éventuellement retravaillés seront rassemblés sous la responsabilité d'un groupe de suivi. Ils seront mis en débat à l'occasion de deux séminaires de travail le 7 juin et en décembre 1997. Une publication d'un ouvrage s'appuyant sur cette dynamique d'élaboration en réseau pourrait être envisagée pour 1998.



Les contributions devront être adressées obligatoirement sous disquettes PC ou MAC chez D. Huez, 14 rue de la haute chevalerie, 37 170 Chambray les Tours.

La première série de contributions devra arriver avant le 10 mai 1997, pour pouvoir être mise en discussion lors du premier séminaire de travail le 7 juin 1997 à Paris,

auquel est convié l'ensemble des auteurs.

Diffusez largement cet appel autour de vous !



Ecrire est une action de veille ; c'est rester sur le qui vive car celui qui écrit est à l'écoute des mots qui tracent son avenir. Penser et écrire c'est agir. Or, agir, par et pour les autres, sous leur regard et en les regardant, est ce qui fonde l'existence humaine. Nous devons donc écrire pour nos patients, pour nos pairs mais aussi pour nous mêmes.

L'aboutissement de ce projet influera-t-il sur les évolutions qui se préparent ? Nul ne peut le prédire aujourd'hui, mais la puissance de l'élaboration collective plaide dans ce sens.

Nous aimons notre métier et le croyons utile à la société. Il nous donc faut agir collectivement afin que la réflexion que nous pouvons cristalliser contribue de façon positive à l'amélioration de la santé au travail.

Il est donc **indispensable que toutes et tous nous participions à l'œuvre commune**

TOUTES ET TOUS À VOS PLUMES !